



Reconnaissance travailleur handicapé en cdd

Par alexx3274

Bonjour

Je travaille en cdd pour la même entreprise depuis septembre 2017.

En 2021 j'ai fait des examens pour des douleurs au dos et mon rumatho découvre une spondylo arthrite ankylosante sévère et active.

J'ai donc depuis février une RQTH que j'ai signalé à mon employeur (la préparation de commande) je l'informe que 2 postes sur les 7 que comprend le service me font souffrir.

Il me répond ok et me met au poste le moins physique.

Le jour de la fin de mon cdd il me pose des questions sur ma maladie chronique et me dit que du coup je suis moins polyvalent et me met tout en bas de la liste des personnes à rappeler en septembre pour la reprise du boulot (chose qu'il n'avait jamais fait avant).

Je trouve ça discriminatoire et blessant je n'ai jamais été en arrêt maladie.

Puis je le signaler à l'inspection du travail et en septembre selon leur décision les mettre au prud'homme ?

Merci pour vos réponses